Image not found or type unknown

Reconnaissance de dette en cour

Par **dow**, le **04/01/2016** à **05:30**

Bonjour, on m as prêtée une voiture et a mon insu je l es cassée (on ma rentrais dedand mais la personne c est enfui et la boite de vitesse et casser).
La personne qui me l a preter me demande de la reparer j ai donc di oui (vu que c est quelqu'un de ma famille) j'ai donc signer une lettre disant comme quoi j allais payer.
Sauf que les répartitions veut plus chère que la voiture (4000e) si je la répare dans un vrai garage, du coup la personne ma demander de lui en racheter une autre (1700e), mais n aillant pas d argent ni de travail je ne peux pas lui signer cette reconnaissance de dette. Seul accord que je puise lui proposer c est de reparer sa voiture avec mes propre moyens (mon mecano, mes pieces acheter a la casse etc ..) pour une somme inferieur a 1000e .
Elle ne veut pas ques que je risque du coup ?

Par **janus2fr**, le **04/01/2016** à **06:46**

Bonjour,
Le véhicule qu'on vous a prêté n'était-il pas assuré ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés